

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf octobre 2025, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Étaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Isabelle THOUMINE, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé DE VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND.

Étaient excusés avec procuration :

Céline SAVARY procuration à Agnès VALERE,
Bruno SALMON procuration à Roland MARESCQ,
Liliane FRÉRET procuration à Isabelle THOUMINE,
Éric LALANDE procuration à Stéphanie MAUBÉ,
Arnaud DUTOT procuration à Hervé DE VANSSAY.

Était excusée : ***Anne-Marie SAINT.***

Était absent : ***Jonathan WAGNER.***

Patrick GROSS est désigné secrétaire de séance.

Préambule :

Présentation par Madame la Maire et Madame Laure HEILIG des projets qui pourront être proposés dans le cadre de l'appel à projet régional pour la célébration du Millénaire de Guillaume le Conquérant en 2027, année européenne des Normands.

Les propositions doivent être transmises pour la mi-novembre.

Plusieurs projets sont travaillés par la Commission qualité de vie en commun avec le service touristique de la COCM et les communes voisines.

Des manifestations pourraient être organisées pour la valorisation de l'abbatiale en partenariat avec l'association des abbayes de Normandie – Route historique, mais aussi pendant le Festival Les Heures Musicales, autour de l'organisation d'une fête de la Sainte Opportune.

Pour être labellisées par la Région et éventuellement bénéficier de financements les projets doivent revêtir une envergure européenne : mise en valeur des vitraux.

Localement il s'agit de fédérer la population autour de cette thématique sur un temps plus long : couture de vêtements médiévaux, danses médiévales, ...

Ordre du jour

CM251014D01	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2025
CM251014D02	Signature des marchés pour l'implantation de 5 logements modulaires
CM251014D03	Affermissement de la tranche optionnelle n° 2 du marché Mission d'étude sur l'ensemble de la charpente couverture de la pépinière d'entreprises à la suite de la tempête CIARAN
CM251014D04	Renouvellement de l'installation téléphonique de la mairie
CM251014D05	Travaux de mise en sécurité des postes de refoulement
CM251014D06	Tarifs de location des salles pour 2026
CM251014D07	Foire Sainte Croix 2025 : décisions administratives post évènement
CM251014D08	Tableau des effectifs
CM251014D09	Validation de la convention avec la COCM pour l'entretien des chemins de randonnée
CM251014D10	Dotation 2025 pour le concours des Maisons Fleuries
CM251014D11	Demande d'acquisition d'un lot dans un lotissement communal

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

CM251014D01 - Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-5 ;

Vu le projet de procès-verbal ;

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 16 septembre 2025 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Patrick GROSS. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Monsieur Jacky VENGEONS ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par un vote à main levée, valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2025.

CM251014D02 - Signature des marchés pour l'implantation de 5 logements modulaires

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la consultation des entreprises est en cours sur la base du dossier de consultation établi par l'Architecte Bertrand DESHEULLES pour le projet d'implantation des 5 logements modulaires destinés aux travailleurs saisonniers.

La consultation a été lancée le 9 octobre pour se terminer le 10 novembre à 12h.

Les prestations sont réparties en 2 lots, attribués par marchés séparés et définis comme suit :

- 1 VRD - Terrassement
- 2 Habitats Modulaires

Les offres seront analysées en fonction des deux critères suivants :

- Prix pondéré à 60%
- Valeur technique pondérée à 40%

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Madame la Maire à signer les deux marchés correspondants avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'appel d'offres ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 16 voix pour, 2 voix contre (Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND) et 3 abstentions (Arnaud DUTOT, Hervé de VANSSAY, Jeannine LECHEVALLIER) à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251014D03 - Affermissement de la tranche optionnelle n° 2 du marché Mission d'étude sur l'ensemble de la charpente couverture de la pépinière d'entreprises à la suite de la tempête CIARAN

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'étude réalisée par le Cabinet IPH sur la toiture de la pépinière d'entreprises.

Deux solutions ont été présentées en conservant la structure primaire du bâtiment plutôt en bon état tout en nécessitant un traitement contre la rouille :

- La première solution consiste à conserver la structure secondaire actuelle ;
- La seconde prévoit le changement de la structure secondaire tout en palliant au contreventement qu'elle assure, les toiles seraient remplacées par une toiture deux pants en panneaux sandwichs. Deux solutions pour la mise en place sont envisageables : pose après retrait de la couverture ou pose des arbalétriers sous les toiles existantes puis pose d'un complexe prémonté au sol. Cette dernière solution présente l'avantage de limiter les risques d'infiltrations si la météo n'est pas favorable.

Afin de préciser les couts il est proposé aux trois propriétaires de poursuivre l'étude en affermissant la tranche optionnelle n° 2.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Charger Madame la Maire de faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux sur le bâtiment (cout 975 € HT) ;
- Confirmer le choix de la solution consistant à remplacer la toiture secondaire après reprise de la structure primaire par une toiture 2 pants en panneaux sandwichs et selon le second un procédé consistant à remplacer les arbalétriers sous la toiture existante avant de venir poser les complexes prémontés ;
- Confirmer l'affermissement de la tranche optionnelle n° 2 prévue au marché avec le Cabinet d'étude IHP pour un montant HT de 48 430 € répartis ainsi :

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre Tranche Optionnelle 2	Montant (en € HT)
Etudes d'avant-projet définitif	10 560 €
Etudes de projet	9 660 €
Dossier de consultation des entreprises	4 860 €
ACT	2 950 €
Visa	2 950 €
Direction de l'Exécution des Travaux	14 150 €
Assistance aux Opérations de Réception	3 300 €
TOTAL	48 430 €

- Prendre acte que si certaines missions prévues dans cette tranche optionnelle ne seraient pas réalisées une indemnité de 5% de leur montant serait due au Bureau d'Etude IPH ;
- Autoriser Madame la Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme obligatoire avant la modification de la toiture ;
- Autoriser Madame la Maire à signer la convention financière avec le Conseil Départemental et l'entreprise ETIQ NORMANDIE ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251014D04 - Téléphonie de la Mairie : Question ajournée

CM251014D05 - Mise en sécurité des postes de refoulement

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 19 959 € HT soit 23 950.80 € TTC établi par SAUR FRANCE pour la mise en sécurité des postes de refoulement.

Considérant le caractère indispensable de ces travaux pour garantir la sécurité des personnels, le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le devis Q 63445 établi par SAUR FRANCE pour un montant de 19 959 € HT soit 23 950.80 € TTC ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251014D06 - Tarifs de location des salles communales pour 2026

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les propositions de tarifs de location des salles communales pour 2026.

Pépinière d'entreprises :

Tarifs réunions

	2024	2025	2026
Associations, habitants et entreprises de LESSAY	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Entreprises (entre 0 et 1/2 jour)	29.17 € HT soit 35.00 € TTC	29.17 € HT soit 35.00 € TTC	29.17 € HT soit 35.00 € TTC
Entreprises (1 jour complet)	41.67 € HT soit 50.00 € TTC	41.67 € HT soit 50.00 € TTC	41.67 € HT soit 50.00 € TTC

FORFAIT PAR JOUR

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY

Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Salles Saint Cloud :

	2024		2025		2026	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €

LOCATION POUR VIN D'HONNEUR, REUNIONS

SALLES 1 (la salle 2 est indisponible en 2026)	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Location entre le 15 avril et le 14 octobre année n	80 €	80 €	80 €	100 €	100 €	100 €
Location entre le 15 octobre et le 14 avril	100 €	100 €	100 €	120 €	120 €	120 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

LOCATIONS AUTRES

SALLE 1	Associations habitants et entreprises de LESSAY			Associations habitants et entreprises extérieures		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Par occupation						
Location entre le 15 avril et le 14 octobre année n	150 €	150 €	150 €	200 €	200 €	200 €
Location entre le 15 octobre et le 14 avril	170 €	170 €	170 €	220 €	220 €	220 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

Sur cette base de tarifs, il est demandé aux locataires un balayage des lieux, le nettoyage des sanitaires, l'évacuation des poubelles et la remise en place du matériel (tables et chaises).

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY ;

Maison du Pays, réunions institutionnelles, groupe scolaire, collège, Forum des Associations, goûter annuel des cheveux blancs, formations CNFPT, don du Sang, réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

Concernant les inhumations, la salle pourra être mise à disposition gratuitement des familles lorsque le défunt habite la commune. Il sera demandé aux familles de rendre la salle propre.

Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles :

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
	2026	2026	2026	2026	2026
Période ETE du 16 avril au 14 octobre					
1 jour semaine (Lundi au Jeudi)	425 €	510 €	597 €	935 €	943 €
Week-end complet (Ven/Sam/Dim)	560 €	680 €	912 €	1 300 €	1 308 €
Option cuisine	238 €	238 €	263 €	263 €	263 €
Forfait installation et retrait matériel	85 € (1)	85 € (1)	128 € (2)	128 € (2)	128 € (2)
Caution	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
	2026	2026	2026	2026	2026
Période HIVER du 15 octobre au 15 avril					
1 jour semaine (Lundi au Jeudi)	495 €	580 €	795 €	1 135 €	1 010 €
Week-end complet (Ven/Sam/Dim)	680 €	820 €	1 200 €	1 570 €	1 450 €
Option cuisine	238 €	238 €	263 €	263 €	263 €
Forfait installation et retrait matériel	85 € (1)	85 € (1)	128 € (2)	128 € (2)	128 € (2)
Caution	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €

Sur la base de ces tarifs un ménage dégrossi et l'évacuation des poubelles sont attendus

- (1) Au choix aux associations et particuliers de la Communes qui ont la possibilité de mettre et retirer eux-mêmes le matériel.
- (2) Le forfait installation et retrait s'applique obligatoirement une fois par période de location.
En cas d'application de plusieurs tarifications cumulées sur une même période, le forfait ménage salle d'un montant de 200 € et le forfait ménage cuisine d'un montant de 120 € compris dans le prix ne s'appliquent qu'une seule fois.
 - Le montant correspondant au forfait chauffage pourra être appliqué hors période de chauffe sur demande de chauffage expresse du locataire.

Utilisations gratuites : Villes en scène, Maison du Pays pour ses propres besoins, réunions institutionnelles, groupe scolaire, collège, Forum des associations, repas annuel des cheveux blancs, manifestations dans le cadre de la saison culturelle communale, réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales, Théâtre en Partance, don du Sang (examen au cas par cas, facturation partielle possible).

	2024		2025		2026	
	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes	2 Premières heures	Heures suivantes
Tarif horaire cours et répétitions associations	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €	19.50 €	10.00 €

*Utilisations régulières (par un moniteur) pour des activités lucratives (ex : cours de danse, gymnastique ...)

Autres utilisations **avec seulement participation aux frais de fonctionnement** :

- Organisation de concours administratifs ou professionnels : **90 €**
- Entreprises de la commune pour des formations : **90 €**

Salle d'Angoville sur Ay :

Madame la Maire propose au Conseil Municipal les tarifs de location pour l'année 2026 suivants (reconduction des tarifs 2025) :

	Associations habitants et entreprises de LESSAY	Associations habitants et entreprises extérieures
Journée (Lundi au Jeudi)	Eté : 80 € Hiver : 100 €	Eté : 100 € Hiver : 120 €
Week-end (Ven-Sam-Dim)	Eté : 200 € Hiver : 220 €	Eté : 260 € Hiver : 280 €
Forfait ménage	80 € inclus en cas de location payante, facturée pour toute utilisation gratuite sauf inhumation d'habitant de la commune	80 € inclus en cas de location payante, facturée pour toute utilisation gratuite sauf inhumation d'habitant de la commune
Caution	1 000 €	1 000 €

Période ETE du 15 avril au 14 octobre

Période HIVER du 15 octobre au 14 avril

Sur la base de ces tarifs un ménage dégrossi et l'évacuation des poubelles sont attendus

- Pas de gratuité pour les associations communales ;
- Si contrat gratuit (maison du pays, COCM, don du sang etc..), facturer un forfait ménage de 80 € obligatoire toutes saisons confondues ;
- Concernant les inhumations, la salle pourra être mise à disposition gratuitement des familles lorsque le défunt habite la commune. Il sera demandé aux familles de rendre la salle propre ;
- En cas de location WE, prise des clés le vendredi matin et retour le lundi matin.

Conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales

Reconduction des conditions de remboursement des acomptes en cas d'annulation de contrats de location des salles communales.

Modification du règlement des salles :

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement des salles en y ajoutant le paragraphe suivant : En cas de nuisance sonore pour le voisinage ou tout autre mauvais comportement d'un locataire, la Commune se réserve le droit de refuser une nouvelle location à l'intéressé.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider les modifications et tarifs proposés ;
- Valider la modification du règlement des salles proposée ;
- Permettre le remboursement des acomptes sur les locations de salles en cas d'annulation dans un délai supérieur à 60 jours précédant l'évènement sauf cas de force majeure ;
- En cas de force majeure, permettre de prendre la décision de rembourser ou non l'acompte et/ou le solde en fonction du motif invoqué ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251014D07 - Foire Sainte Croix 2025 décisions administratives post événement

Demandes de remboursements de droit de places

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les demandes de remboursement de place pour la foire Sainte Croix 2025 formulées par :

- Monsieur Thierry COTARD 21, rue François Burthe – 14790 VERSON pour un montant de 302 € dont 22 € des frais d'inscription et 742 € dont 22 € des frais d'inscription en raison d'un problème de santé ;
- Monsieur Gaëtan TERRIEN – 52, rue des Mésanges – 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE pour un montant de 166.00 € dont 22 € des frais d'inscription en raison d'une cessation définitive d'activité au 31.08.2025 suite à un problème de santé ;
- Monsieur Jean ERDOGAN – 32, rue des Fossés – 50000 SAINT LO pour un montant de 502 € dont 22 € de frais d'inscription en raison d'une annulation d'un fournisseur clé ;
- Monsieur Mickael ROYER – 11, rue Gilbert Landry – 86110 MIREBEAU pour un montant de 1 302 € dont 22 € de frais d'inscription en raison d'un problème sur son véhicule ;
- Entreprise SODIMAVI - Pas de justificatif
- Monsieur BOUILLON Anthony – 28, rue de l'Yser – 14150 OUISTREHAM pour un montant de 454 € dont 22 € des frais d'inscription en raison d'un problème de santé.

Au vu des différents justificatifs fournis, le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la demande de remboursement présentée par Monsieur Thierry COTARD pour un montant de 1 000.00 € ;
- Valider la demande de remboursement présentée par Monsieur Gaëtan TERRIEN pour un montant de 144.00 € ;
- Valider la demande de remboursement présentée par Monsieur Mickael ROYER pour un montant de 1 280 € ;
- Valider la demande de remboursement présentée par Monsieur BOUILLON Anthony pour un montant de 432 € ;
- Rejeter les autres demandes ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251014D08 - Personnel communal - Tableau des effectifs 2025

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du départ effectif début décembre d'un agent qui a demandé une disponibilité pour suivre une formation d'aide soignante.

Une offre d'emploi va être publiée sur le site du centre de Gestion de la Manche.

Il convient de créer un poste contractuel à temps non complet (30h/35h) pour le remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent à temps non complet en référence à trois grades : adjoint technique, adjoint technique principal de 1^{ère} classe et adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

DECIDE, à l'unanimité par un vote à main levée :

- De créer un poste contractuel en remplacement temporaire d'un agent sur un emploi permanent temps non complet (30h /35h) ;
- De modifier ainsi le tableau des emplois ;
- D'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Tableau des effectifs après décision :

Filière administrative		
Attachée principale	35h00/35h00	NL
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	FR
Rédacteur	35h00/35h00	MP
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	EL
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	AA
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	24h00/35h00	A pourvoir SB
Adjoint administratif territorial	24h00/35h00	SB
Adjoint administratif territorial	35h00/35h00	SM
Filière culturelle		
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	LH
Adjoint du patrimoine	35h00/35h00	AM
Filière sociale		
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles	35h00/35h00	CL
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles	33h00/35h00	JD
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles	33h00/35h00	IC
Filière technique		
Technicien	35h00/35h00	DL
Agent de maîtrise	35h00/35h00	PL
Agent de maîtrise	32h00/35h00	A pourvoir AA
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	CB
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00/35h00	BC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	32h00/35h00	AA à supprimer
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	35h00/35h00	A pourvoir LL
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe	35h00/35h00	Pour recrutement ST
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	LL
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	BB
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	RC
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	21h45/35h00	VH
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28h00/35h00	LD
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33h00/35h00	AG
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00/35h00	Pour recrutement ST
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	CD
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	HO
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	SL
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	NL
Adjoint technique territorial	17h00/35h00	MH
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	Pour recrutement ST
Adjoint technique territorial	35h00/35h00	A pourvoir MH
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	17h00/35h00	MH
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	05h00/35h00	BD
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	05h00/35h00	AT
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	15h00/35h00	FLL
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	10h00/35h00	
Art L 332.8 5° TPS NC inf 50%	10h00/35h00	
CDD accroissement temporaire d'activité	05h00/35h00	
CDD accroissement temporaire d'activité	35h00/35h00	FP
CDD accroissement temporaire d'activité 1 an	30h00/35h00	EL
CDD rempt agent / adjoint technique 12 mois	30h00/35h00	
CDD rempt agent / adjoint technique pp1 1 ^{er} cl 12 mois	30h00/35h00	
CDD rempt agent / adjoint technique ppl 2 ^e cl 12 mois	30h00/35h00	

CM251014D09 - Validation de la convention avec la COCM pour l'entretien des itinéraires de randonnée

- Vu la demande présentée par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche ;
- Et à la suite d'un temps d'échange entre la mairie de Lessay et le service mobilité de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche le 24/09/2025 ;
- Et après avoir pris connaissance du projet de convention d'entretien des chemins d'intérêt communautaire envoyé par mail le 19/09/2025.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Madame la Maire à signer la version finale de la convention d'entretien des chemins d'intérêt communautaire produite par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251014D10 - Dotation 2025 pour le concours des Maisons Fleuries

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'organisation du concours des maisons fleuries 2025.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Attribuer pour le concours des maisons fleuries 2025 une dotation de 1 300.00 € ;
- Confier au jury le soin d'organiser la réunion de remise des prix au cours de laquelle il sera distribué des « bons d'achat » à présenter chez les commerçants en relation commerciale avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM251014D11 - Demandes d'acquisition d'une parcelle dans le lotissement « La Passarderie »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition :

- De la parcelle n° 1 du lotissement « La Passarderie » d'une superficie de 626 m² au prix de 22 550.52 € HT soit 26 292.00 € TTC par Madame Maëly CHOTARD – 55 rue Marin Marie – 50000 Saint-Lô.
- De la parcelle n° 4 du lotissement « La Passarderie » d'une superficie de 920 m² au prix de 33 141.34 € HT soit 38 640.00 € TTC par Monsieur LECAT Nicolas – 10A rue de la Vallée de l'Ay – 50190 La Feuillie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la candidature de Madame Maëly CHOTARD pour la parcelle n° 1 du lotissement « La Passarderie » aux conditions que le Conseil Municipal a fixées par délibération en date du 5 mars 2024 et au prix de 22 550.52 € HT soit 26 292.00 € TTC le lot ;
- Valider la candidature de Monsieur LECAT Nicolas pour la parcelle n° 4 du lotissement « La Passarderie » aux conditions que le Conseil Municipal a fixées par délibération en date du 5 mars 2024 et au prix de 33 141.34 € HT soit 38 640.00 € TTC le lot ;
- Autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les compromis et actes de vente correspondants et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Questions orales et informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner

DIA 0502672500019

Terrain bâti cadastré section ZL 965 d'une contenance de 891 m²

Situé : 3 rue des Bougons

Prix de vente fixé à 270 000 €,

Vendeurs : M. Cédric LENORRY et Madame Elodie BERNIERE

Acquéreur : Monsieur Jacky MILLERET

DIA 0502672500020

Terrain bâti cadastré section H 377 d'une contenance de 167 m²

Situé : 21 rue Sainte Croix

Prix de vente fixé à 143 800 €,

Vendeurs : M. Jean BENOIT et Madame Camille PASQUETTE

Acquéreur : Madame Alex HEBERT

- Travaux de réfection de la voirie de la ZA Fernand Finel

Madame la Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu 3 offres dans les délais pour les travaux de réfection de la voirie de la ZA Fernand Finel.

Après analyse les offres ont été jugées et classées ainsi qu'il suit :

	EUROVIA Périers	COLAS France Etablissement de Saint-Lô	SAS MASTELLOTTO TP
Valeur prix	45,57	43,09	60,00
Valeur technique	19,40	17,10	17,70
Valeur environnementale	13,20	9,20	10,00
Valeur sociale	2,70	2,20	2,70
Total	80,87	71,59	90,40

Classement des offres

Classement des offres	Soumissionnaire	Note Totale
1	SAS MASTELLOTTO TP	90,40
2	EUROVIA Périers	80,87
3	COLAS France Etablissement de Saint-Lô	71,59

La Commission d'appel d'offre a retenu l'offre de l'entreprise MASTELLOTTO.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre Madame la Maire va signer le marché avec l'entreprise MASTELLOTTO.

- Abattage du cyprès rue des Ecoles

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé à la Mairie et à La Manche Libre par Monsieur Thierry de Pierrepont concernant l'abattage du cyprès. Madame la Maire a été sollicitée par La Manche Libre pour un droit de réponse.

Relevé des décisions prises par la Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

N°	VU	CONSIDERANT	DECISION	Réf de l'alinéa de l'article L 2122-22 du CGCT	DATE
013	l'avenant n° 2 au marché du Lot 7 des travaux de la salle Saint Cloud, signé avec l'entreprise CELFY ZA 29 rue des métiers – 14123 Cormelles-le-Royal d'un montant négatif de 2 118.94 € HT soit 2 542.73 € TTC.	la nécessité de constater la moins-value sur la ventilation sanitaire	La commune de Lessay accepte de signer l'avenant n° 2 au lot 7 d'un montant négatif de 2 118.94 € HT soit 2 542.73 € TTC émis par l'entreprise CELFY ZA 29 rue des métiers – 14123 Cormelles-le-Royal	4ème	17.07.25
014	le devis n° 40 7 284 d'un montant de 1 385.34 € HT établi par A.N.I.	le besoin de remplacer deux unités centrales au groupe scolaire	La commune de Lessay accepte de signer le devis de A.N.I. d'un montant de 1 385.34 € HT soit 1 662.41 € TTC	2ème	17.09.25
015	la proposition d'honoraire n° 824/000/25 d'un montant de 1 512.00 € TTC établie par l'AGENCE DESHEULLES	mission pour la rédaction d'un descriptif pour la rénovation de la toiture du tennis couvert	La commune de Lessay accepte de signer la proposition d'honoraire n° 824/000/25 d'un montant de 1512.00 € TTC établie par l'AGENCE DESHEULLES	2ème	26.09.25
016	le devis n°25D-185-TS d'un montant de 1 610.00 € HT soit 1 932.00 € TTC établi par SARLEC	la nécessité d'installer 2 coffrets forains pour la foire : sur secteur voiture occasions manèges, l'autre pour desservir le secteur campings exposants près du cpie	La commune de LESSAY accepte de signer le devis de SARLEC d'un montant de 1 610.00 € HT soit 1 932.00 € TTC	2ème	02.10.25
017	le devis n° Q-61206 d'un montant de 1 873.31 € HT soit 2 247.97 € TTC établi par SAUR France	la nécessité de créer un nouveau branchement assainissement pour le bâtiment du CLSH	La commune de LESSAY accepte de signer le devis de SAUR FRANCE d'un montant de 1 873.31 € HT soit 2 247.97 € TTC	2ème	02.10.25
018	le devis n° DV15084 d'un montant de 884.87 € HT soit 1 061.84 € TTC établi par SOVIMEF	le besoin de remplacer des résistances de cuve et des raccords de thermostat sur le lave-vaisselle du restaurant-scolaire	La commune de LESSAY accepte de signer le devis de SOVIMEF d'un montant de 884.87 € HT soit 1 061.84 € TTC	2ème	03.10.25

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h12.

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 14 octobre 2025

N° délibération	Objet de la délibération	Décision
CM251014D01	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2025	Approuvée
CM251014D02	Signature des marchés pour l'implantation de 5 logements modulaires	Approuvée
CM251014D03	Affermissement de la tranche optionnelle n° 2 du marché Mission d'étude sur l'ensemble de la charpente couverture de la pépinière d'entreprises à la suite de la tempête CIARAN	Approuvée
CM251014D04	Renouvellement de l'installation téléphonique de la mairie	Ajournée
CM251014D05	Travaux de mise en sécurité des postes de refoulement	Approuvée
CM251014D06	Tarifs de location des salles pour 2026	Approuvée
CM251014D07	Foire Sainte Croix 2025 : décisions administratives post évènement	Approuvée
CM251014D08	Tableau des effectifs	Approuvée
CM251014D09	Validation de la convention avec la COCM pour l'entretien des chemins de randonnée	Approuvée
CM251014D10	Dotation 2025 pour le concours des Maisons Fleuries	Approuvée
CM251014D11	Demande d'acquisition d'un lot dans un lotissement communal	Approuvée

Le secrétaire de séance
Patrick GROSS

La Maire
Stéphanie MAUBÉ